



LES PRÉCONISATIONS D'ALERTES

La fin de vie, vers des droits nouveaux

Décembre 2015



Alertes s'engage à faire connaître, dès qu'il sera voté, le texte de la loi sur la fin de vie.

Alertes s'engage à veiller à la mise en place rapide des décrets d'application de ce texte.

Alertes soutiendra tous les efforts pour que soit réalisée une information publique par des organismes officiels tels que la CARSAT (Caisse d'Assurances Retraites et Santé au Travail), les Mutuelles, etc....

Alertes veut encourager, par cette plaquette, chaque personne à rédiger ses Directives Anticipées et à désigner sa Personne de Confiance. Alertes demande que ce document soit inscrit dans la Carte Vitale.

Alertes exige l'extension du nombre de lits de Soins Palliatifs, dans tous les établissements d'accueil, ainsi que leur financement.

Alertes demande qu'un accompagnement à la fin de vie soit inscrit dans la formation des soignants et qu'une infirmière de nuit puisse être présente dans les EHPAD.

Alertes souhaite que le décès de toute personne en établissement soit toujours accompagné dans la dignité et préconise un lieu de recueillement.

Alertes défendra toujours le droit à une fin de vie digne et apaisée



Alertes 38

La Grange du château, 8 rue du château, 38320 EYBENS

Tél : 04 76 24 08 63 (9h - 12h)

Courriel : contact@alertes38.org

Site internet : www.alertes38.org



web